

Déclaration d'engagement de l'employeur, de l'employé, du bénévole, et du stagiaire

Le regroupement Entre-Mamans Inc (Entre Mamans et Papas) affirme que le respect entre les personnes est une valeur fondamentale de l'organisme.

Aucun comportement irrespectueux de la part de l'employeur, de l'employé, du stagiaire, du bénévole envers autrui ne sera toléré.

Chaque individu a la responsabilité de contribuer, par sa conduite, à maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique, sexuel et de discrimination.

Le regroupement Entre-Mamans Inc s'engage à

- Prévenir le harcèlement psychologique, sexuel et la discrimination au travail tel qu'il est défini par la loi sur les normes du travail
- Faire cesser le harcèlement psychologique, sexuel, et la discrimination lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance

En cas de problème (étapes à suivre) :

- Toute personne qui croit être la cible des gestes ou de comportements inappropriés ou malveillants de la part d'un tiers doit demander à ce dernier de cesser ce comportement ou gestes jugés inappropriés.
- S'il n'y a pas de changement de comportement de la part de l'accusé, le plaignant devra s'adresser à la direction générale pour faire cesser le comportement dérangeant le plus rapidement possible.
- Et si la direction ne s'en occupe pas, alors le plaignant pourra aller voir la présidence du conseil d'administration de l'organisme pour qu'il intervienne rapidement afin de régler la situation.
- Dans le cas où c'est la direction générale qui commet un geste, un comportement inapproprié ou malveillant, la personne plaignante devra demander à la direction de cesser le comportement jugé inapproprié.
- En cas d'absence de collaboration de la part de la direction, la personne plaignante ira voir la présidence du conseil d'administration de l'organisme.
- En dernier lieu, la personne plaignante pourra s'adresser à la Commission des normes du travail si la situation ne s'est pas encore réglée dans un temps jugé raisonnable
- Un registre des situations déclarées sera créé.

N.B. Aucun employé ne sera pénalisé pour avoir dénoncé une situation d'harcèlement ou de discrimination. Toutes interventions effectuées devront être faites avec discrétion. Les personnes qui seront rencontrées dans le cadre du règlement de la situation devront garder la confidentialité (plaignant, accusé, témoins).

J'ai lu cette déclaration d'engagement et je m'engage à la respecter.

Bénévole

date

Employeur

date